



Litige maison vendue garantie décennale

Par **heparmg**, le **13/02/2013** à **11:50**

Bonjour, rn
voici mon problème: rn
J'ai vendu une maison voilà 5 ans. Les propriétaires me tel. il y a 3 semaines environ car le velux situé dans l'extension de la maison fuit, ils ont de l'eau sur leur canapé etc..... rn
Ce velux n'a pas été posé par une entreprise, c'est donc ma propre décennale qui rentre en jeu, je suis donc responsable à 100% et prendre tous les frais à ma charge. Nous trouvons un arrangement (verbal...), ils prennent en charge la moitié des frais de remplacement du velux. Ils contactent une entreprise qui leur expédie un devis, ils m'informent du prix (toujours verbalement), j'accepte, ils signent donc eux-même le devis et règlent l'acompte. rn
Mais voilà qu'il y a 2 jours, ils me recontactent par téléphone, ils ont changé d'avis, ne veulent plus prendre la moitié à leur charge et me réclame de régler la totalité du remplacement du velux !!!!!!! rn
donc ma question est quel recours pour moi ? ils ont signé eux-même ce devis, versé l'acompte ! suis-je dans mon droit de refuser de régler ? je ne suis pas de mauvaise foi et s'il faut que je règle tout je le ferais mais ils sont revenus sur notre accord (j'avais eu le droit à tout un laïus sur la confiance entre nous blabla....) et de plus ils n'avaient pas à signer le devis à ma place. rn
merci d'avance